

CONFIRMATION

07.12.2023

Résumé : Substances dangereuses pour l'environnement et la santé

Les substances ci-après ne sont pas utilisées dans nos produits standard (l'emballage de produit inclus) ou restent en deçà des valeurs limites spécifiées.

Directive 2012/19/EC (WEEE déchets d'équipements électriques et électroniques) +

RoHS pour les restrictions sur l'utilisation de certaines substances dangereuses

dans les équipements électriques et électroniques) +

Directive 2011/65/EU („RoHS II“) y compris la personnalisation par la **Directive 2015/863/EU** („RoHS III“)

- Cadmium (Cd)
 - Chrome valeur 6 (Cr(VI))
 - Plomb (Pb) (dans les pièces en laiton environ 3% de plomb, liée)
 - Mercure (Hg)
 - produits ignifuges à teneur en brome (PBB, PBDE), - DecaBDE
 - Benzyl butyl phthalate (BBP), Bis(2-ethylhexyl) phthalate (DEHP), Diisobutyl phthalate (DIBP), Dibutyl phthalate (DBP)
- Les exceptions applicables conformément à l'annexe III s'appliquent.

Ordonnance sur l'interdiction de produits chimiques

- Amiante
- Aldéhydes formiques
- PCB, PCT (biphényles polychlorés PCB et terphényles polychlorés – PCT)

Règlement POP 2019/1021 ; y compris les réglementations complémentaires **Directive 2021/277/EG** et

Directive 2021/115/EG

- PCB, PCT (polychlorobiphényle/terphényle)
- PFOA, PFOS, SCCP
- Pentachlorophénol
- PFOA

Règlement REACH (CE) N° 1907/2006 et attachements XIV, XVII

En termes de REACH nous nous considérons en tant qu'utilisateur aval. Nos produits ne contiennent aucune substance soumise à autorisation conformément à l'annexe XIV et nous prenons en compte toutes les restrictions de substances conformément à l'annexe XVII.

En octobre 2008, l'Agence européenne des produits chimiques a publié une liste [candidats concernant des substances particulièrement inquiétantes \(SVHC\)](#). Cette liste a été complétée au 14.06.2023 par de substances supplémentaires.

Conformément à notre obligation légale, nous vous informerons à l'avenir dès qu'une substance particulièrement inquiétante sera utilisée dans la fabrication de nos produits.

De plus, nous nous abstenons de :

- Chlore
- Démoulants aux silicones

Après une enquête récente auprès de nos fournisseurs, nous confirmons que nos produits répondent à ces exigences.

Nous ne pouvons pas assumer de garantie pour les produits ajoutés par vos soins.

Sincèrement

**Odenwälder Kunststoffwerke
Gehäusesysteme GmbH**

i.V. 

Philipp Schell
Directeur technique